Bref situation et remarque sur question du renforcement des droits des personnes âgées en Afrique.

Je voudrais saluer des efforts qui sont fait en Afrique pour le

renforcement de dispositions prise pour la protections des personnes

âgées.

Notamment pour ce qui est de la planification politique, ou certains

pays ont adopté des plans d’action de protection, de promotion ou de

soins des personnes âgées. Ces plans reflètent la prise en compte des

recommandations de la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement.

Il s’agit de la mise en place des services de santé gratuits aux

personnes âgées notamment et la reconnaissance des personnes âgées

comme, groupes vulnérables prioritaires au regard du bas niveau des

indicateurs qui caractérisent leur état de santé.

Une autre réalité en Afrique que je souhaite souligner est que grand

nombre des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants ni

pris en charge; bien au contraire, elles doivent très souvent prendre en

charge toute une famille et des enfants plus âgés encore vulnérables.

les charges familiales qui pèsent sur les personnes âgées en Afrique

conduisent celles-ci à vouloir longtemps rester sur le marché du

travail. Par exemple, en juillet 2022 le gouvernement de la République

du Congo a repousser l'âge de la retraite à 65 ans. Une décision mal

accueillie par les jeunes en quête d’un premier emploi et évidemment

appréciée par les travailleurs. Le passage à la retraite en Afrique

signifie une baisse substantielle de revenus pouvant sérieusement

perturber le fonctionnement des ménages. Dans de nombreux foyer en

Afrique, la pensions de retraite représente la seule source de revenue

de toute la famille.

 Actuellement, le financement de la recherche sur la santé des personnes

âgées en Afrique ne semble pas une priorité internationale. Nos

gouvernants en Afrique continuent de penser que les problématiques des

personnes âgées concernent exclusivement que les pays du Nord. Il faut

revoir dans l’ensemble des États Africain, la législation sur la

question de la protection des droits humaines des personnes âgées.

Renforcer la protection des droits humains des personnes âgées en

Afrique, passe impérativement par une bonne garantie de la retraite. La

mise en place d'un véritable filet de protection sociale doit être un

objectif efficace pour protéger les personnes les plus démunies contre

le risque d'indigence. La proportion de personnes âgées demeure encore

faible aujourd'hui en Afrique.

La charte africaine des droits de l’homme et des peuples précise en son

article 18 al. 4 que : « Les personnes âgées ou handicapées ont

également droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec

leurs besoins physiques ou moraux ». Dans la même optique l’article 29

portant sur les devoirs dispose s’agissant des personnes âgées qu’il

faut « préserver le développement harmonieux de la famille et d'œuvrer

en faveur de la cohésion et du respect de cette famille ; de respecter à

tout moment ses parents, de les nourrir, et de les assister en cas de

nécessité ». au regard des dispositions de la charte africaine des

droits de l’homme et des peuples , on observe que les personnes âgées en

Afrique ne jouissent de la protection générale des droits que sous

l’angle de la non-discrimination.

En Afrique, il y a des efforts a faire. Il faut déjà s’inspirer de ce

qui existe au plan international et y ajouter d’autres instruments

juridiques et textes spécifiques qui seront adoptés pour renforcer les

dispositions actuelles.